

Zeitschrift: Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =
organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 26 (1965)

Heft: 1-2

Rubrik: Rapport annuel de la Société fédérale des orchestres pour 1964

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à notre disposition ses dons remarquables et ses vastes connaissances. Nous l'en remercions très chaleureusement.

Malheureusement notre *trésorier central*, *Monsieur Benjamin Liengme*, veut nous quitter, et nous sommes obligés de lui trouver un successeur. Nous espérons pouvoir recruter un collègue de Suisse romande pour cette charge intéressante. En tout cas, nous remercions aujourd'hui déjà *Monsieur Liengme* du grand travail accompli avec zèle et compétence.

Selon les statuts, art.10, lettre h, les sections sont tenues d'envoyer à la SFO deux exemplaires des *programmes* de tous les concerts en vue de leur publication dans la «Sinfonia». Pour simplifier le procédé, nous prions les sections de bien vouloir envoyer dorénavant ces programmes *directement à la rédaction*.

Pour le comité central: *Walter Aus der Au*, président central

Rapport annuel de la Société fédérale des orchestres pour 1964

Parmi les différentes tâches d'un président, il en est une, des plus agréables: celle de résumer en un rapport annuel l'activité de la société qu'il préside. Ainsi c'est avec plaisir que le président central vous présente, par les lignes qui suivent, son compte-rendu pour 1964.

Le travail de notre société durant l'année écoulée diffère peu de celui des années précédentes. L'esprit de coordination et de continuité règne, ainsi que l'on a pu le constater, et c'est un fait bien réjouissant. En revanche, nous déplorons la perte de quelques amis qui, de longues années durant, ont voué à la musique d'amateurs le meilleur de leur temps. A eux vont nos plus sincères remerciements. Nous honorerons leur mémoire au cours de cet exposé.

Portons nos regards en avant. Le proche avenir nous réserve plusieurs problèmes pour la solution desquels nous comptons sur la collaboration de nos sections. Celles-ci seront informées en temps opportun.

Ceci dit, nous remettons le rapport annuel à la rédaction de la «Sinfonia» aux fins d'être publié. Par la même occasion, nous souhaitons à toutes nos sections bonne continuation et du succès dans leur travail.

Assemblée des délégués 1964. L'assemblée annuelle constitue dans l'existence de la SFO un point culminant car le comité central oriente les délégués non seulement sur son activité, mais il accueille et examine les suggestions qui lui parviennent. Les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain sont soumis à l'examen et à l'approbation des délégués, puis l'on procède à l'élection périodique du comité central pour la nouvelle législature. L'assemblée annuelle

donne aussi aux délégués et aux vétérans la possibilité d'échanger leurs idées avec des amis adonnés au même idéal de la musique d'amateurs.

Nous faisons suivre un bref commentaire sur l'assemblée des délégués du 3 mai 1964 à Cham. Le président exprime sa satisfaction de pouvoir souhaiter la bienvenue au président d'honneur, M. Botteron, aux membres d'honoraires, aux représentants des autorités locales ainsi qu'à 154 délégués officiels et accompagnants. Le procès-verbal de l'assemblée des délégués de Willisau, le rapport annuel, le rapport du bibliothécaire, les comptes et le rapport des vérificateurs ont été approuvés. Le comité central a proposé la réunion, en automne 1964, des présidents des sections dans le but d'y traiter en détail des questions telle que par exemple l'organisation de cours spéciaux.

L'imprimerie Josef Kündig, à Zoug, a passé le 1er janvier 1964 du père au fils, M. Markus Kündig. Ce dernier est disposé à continuer l'édition de la «Sinfonia» que M. Kündig père avait commencée il y a 25 ans. Cependant en raison du renchérissement continu des frais d'impression, nous sommes contraints d'envisager une hausse du prix de l'abonnement à notre organe officiel. Les propositions du comité central dans cet ordre d'idées ne donnent lieu à aucune réplique et sont approuvées.

La question du nouveau contrat avec la SUIA touchant les droits d'auteurs n'a pu être liquidée pour l'année 1964. Nous tiendrons les sections au courant.

Les propositions des sections concernaient l'acquisition et le doublement de certaines oeuvres musicales fréquemment demandées. Mais où pourrons-nous ser- rer toute cette littérature? La place commence à manquer à la bibliothèque centrale.

La cotisation annuelle à la SFO est maintenue à 2 fr. par musicien actif.

Les statuts prévoient une réélection du comité central tous les trois ans. Aucun des membres de celui-ci ne s'étant désisté, l'on procéda à la réélection en bloc. Le président central exprime sa satisfaction et remercie ses collaborateurs du comité central.

La commission de musique a été confirmée par le comité central dans sa séance du 2 mai.

Les sections de Soleure et de Balsthal ont accepté la charge de vérificateurs de comptes.

Lenzburg annonce son intention d'organiser l'assemblée des délégués de 1965. Cette offre est accueillie par une tempête d'applaudissements.

Plusieurs propositions des sections, entre autres celle tendant à la création d'une carte fédérale de membre, seront soigneusement examinées.

Au terme de la partie officielle, nous avons eu le privilège de nommer cinq nouveaux vétérans d'honneur et dix-neuf nouveaux vétérans des deux sexes. Le Prof. Dr Cherbuliez honora derechef ces fidèles amis de la musique en soulignant leurs mérites d'être restés fidèles à leur idéal dans une époque où la musique accusait une évolution inouïe.

Organes directeurs		au CC depuis
a) <i>Président d'honneur:</i>	R. Botteron, Berne	1938
b) <i>Comité central:</i>		
Président central:	W. Aus der Au, Zurich	1963
Vice-président:	P. Schenk, Wil SG	1948
Secrétaire centrale:	I. Bürgin, Wallisellen	1962
Trésorier central:	B. Liengme, Delémont	1952
Bibliothécaire central:	B. Zürcher, Berne	1959
c) <i>Commission de musique:</i>		en charge dep.
Président:	Dr Ed. M. Fallet, Bremgarten BE	1946
Membres:	† Prof. Dr A.-E. Cherbuliez, Zurich	1948
	F. Kneusslin, Bâle	1960
d) <i>Vérificateurs de comptes:</i>	Orchestre de la Ville de Soleure Orchestre de Balsthal	

Le comité central s'est borné à tenir deux séances en 1964, l'une le 29 février à Berne, l'autre le 2 mai à Cham, pour traiter les affaires courantes. En outre de nombreuses questions à élucider ont été réglées par correspondance.

La commission de musique s'est réunie le 2 mai à Cham et le 24 mai à Berne.

Mutations

Effectif au 1er janvier 1964	129 sections
Admission: Orchesterverein Dornach	1 section
Démision: Orch. der Gewerbe- und Kunstgewerbeschule Zurich	1 section
Etat au 31 décembre 1964	129 sections

Une action de propagande a été lancée en automne sur une échelle plus vaste afin de solliciter les orchestres se tenant encore à l'écart à adhérer à notre société. Les efforts fournis ne seront, nous l'espérons, pas vains et d'ici peu nous comptons sur un résultat appréciable. Notre devise pour 1965: 150 sections à la SFO.

Finances. Ainsi que nous l'indiquions plus haut, la cotisation annuelle par musicien actif a pu être maintenue à 2 fr.

Les comptes de l'année 1964 sont publiés dans le no 1-2/1965 de la «Sinfonia».

Grâce à la subvention fédérale de 3000 fr. dont nous bénéficions, nous étions en mesure de compléter notre répertoire central, comme l'an dernier, par l'acquisition de nouvelles oeuvres musicales et surtout par le doublement d'oeuvres beaucoup demandées. Nous ne manquerons pas d'exprimer, ici-même, aux autorités

compétentes nos plus vifs remerciements pour l'accueil favorable réservé à notre requête.

Bibliothèque centrale. Le rapport détaillé du bibliothécaire est publié également dans le no 1-2/1965 de la «Sinfonia». Maintenir en bon état et compléter dans la mesure du possible nos cahiers et partitions de musique, telle est notre préoccupation. Nous vouons à ce chapitre, comme par le passé, nos plus grands soins.

Commission de musique. Cette commission a subi une lourde perte en la personne du Prof. Dr A.-E. Cherbuliez, décédé l'automne dernier. Grand enthousiaste de l'art musical, soutien moral et promoteur de la musique d'amateurs, le défunt s'est toujours dépensé pour les travaux de la commission de musique et pour la cause de notre société.

Commission arbitrale SUISA. Notre représentation dans la commission arbitrale fédérale en matière de perception des droits d'auteurs a dû être renouvelée partiellement. Alors que M. Paul Schenk reste en fonction, nous nous sommes vu obligés de remplacer M. R. Botteron, démissionnaire pour raison d'âge, par M. Ed.-M. Fallet qui a accepté la charge de suppléant.

Nous mentionnions plus haut que le nouveau contrat SUISA n'a pas encore pu être mis sur pied. La commission arbitrale, faute de mieux, consent à l'application des clauses de l'ancien contrat pour 1965.

Conseil suisse de la musique. Après bien des tergiversations, le Conseil suisse de la musique a été fondé le 14 novembre à Berne. Il groupe la plupart des associations, syndicats et sociétés intéressés à la vie musicale en Suisse. La SFO y est représentée en la personne de M. Fallet qui suivra de près les délibérations du bureau exécutif. Il importe que non seulement les groupements professionnels mais aussi les groupements d'amateurs aient voix au chapitre.

Nos sections. Nous constatons avec plaisir que l'on y a travaillé assidument et obtenu de bons résultats. Le choix des programmes de concerts prouve qu'un niveau respectable a été atteint. Les programmes et rapports de gestion qui, toujours plus nombreux, nous parviennent des sections, sont des preuves indéniables d'un travail sérieux, basé sur les projets élaborés avec soins. Nous saurons apprécier tout ce labeur silencieux des dirigeants de nos orchestres et leur dévouement à la cause qui nous anime. Nous remercions aussi les musiciens-amateurs qui consacrent à leur orchestre une grande partie de leurs loisirs.

Le rédacteur défunt de «Sinfonia» ne négligeait jamais d'encourager et de soutenir les efforts des sections. Par une critique sobre et bienveillante, il sut gagner la sympathie de tous. Les lecteurs de «Sinfonia», nous en sommes certain, auront mis à profit ses enseignements.

Organe officiel «Sinfonia». Ainsi qu'il est dit plus haut, l'imprimerie Kündig a passé le 1er janvier 1964 du père au fils. Pendant 25 ans, M. Josef Kündig s'est occupé de l'édition de notre organe, imprimé selon les données de la rédaction.

M. Kündig est encore de nos jours membre actif de l'Orchestre de Zoug et c'est avec une bonne dose d'idéal personnel qu'il a servi notre cause. Le renchérissement continu des dernières années a occasionné des frais supplémentaires dans tous les domaines de la vie économique. Il n'en est pas moins vrai que M. Kündig a pris à sa charge personnelle une bonne partie de ces frais, ce dont nous lui saurons gré. Il n'y a donc rien d'étonnant que, lors de la reprise, du commerce par M. Kündig fils, le prix de l'abonnement ait dû être adopté au coût actuel très élevé. Nous sommes bien aise de voir que les relations de travail avec M. Kündig fils sont aussi cordiales qu'autrefois.

Le professeur Cherbuliez a encore rédigé de sa main les no 1 à 7 de notre organe. En août dernier, étant tombé gravement malade, il fut hospitalisé pour être opéré. Le 15 octobre, la mort l'a délivré de ses souffrances. Ainsi s'éteignit une personnalité dont les capacités furent mises tout entières au service de la musique, en général, et de notre organe officiel, en particulier. Le professeur Cherbuliez a toujours été soucieux de donner à la «Sinfonia», en tant que périodique appelé à servir la cause des orchestres d'amateurs, un niveau adéquat en ce qui regarde le contenu et la langue afin que les amis des orchestres d'amateurs, de la musique de chambre ainsi que de la littérature correspondante pour orchestre et musique de chambre puissent en tirer le plus grand parti possible. Nous gardons de ce grand ami un souvenir ineffaçable.

M. Fallet, président de la commission de musique, s'occupe de la rédaction par intérim. Nous savons qu'il exécutera, lui aussi, son travail avec circonspection et en homme disposant de vastes connaissances et d'expériences dans les problèmes qui se posent aux orchestres d'amateurs.

Nécrologie. Nous avons à signaler, comme l'an dernier, la perte de plusieurs fidèles amis, soit:

	décédé à l'âge de
le prof. Robert Waldisberg-Kneubühler, Kriens, membre honoraire de la SFO, ancien bibliothécaire central de 1922 à 1940	79 ans
Paul Danuser, directeur de musique et chef de l'orchestre de Frauenfeld	54 ans
le Prof. Dr A.-E. Cherbuliez-von Sprecher, Zurich, membre honoraire et membre de la commission de musique, rédacteur émérite de «Sinfonia»	76 ans
Martin Lothar Zürcher, fils de notre bibliothécaire central, aide précieux à la bibliothèque centrale	20 ans

De ces chers disparus nous conservons un souvenir pieux et reconnaissant.

Conclusion. Pour le président central le compte-rendu annuel constitue la meilleure occasion d'adresser aux autorités fédérales, cantonales, communales et

ecclésiastiques qui, l'année durant, ont contribué sous différentes formes au développement de notre bonne cause, les plus sincères remerciements. Nous nous appliquerons à l'avenir, comme par le passé, à justifier la confiance placée en nous.

Que mes collaborateurs au comité central et à la commission de musique, que le rédacteur et l'éditeur de «Sinfonia» soient assurés de ma plus profonde gratitude pour leur travail varié et quelquefois ardu accompli au sein de notre association. L'esprit de bonne entente et la coordination des efforts ne manqueront pas, j'en suis certain, de produire leur effet bienfaisant aussi dans la nouvelle année.

Zurich, le 10 décembre 1964

Le président central: *Walter Aus der Au*

Bibliotheksbericht für das Jahr 1964

Der allen Sektionen zum Katalog, Ausgabe 1962, zugestellte Nachtrag 1964 hat eine wertvolle und willkommene Bereicherung unserer Zentralbibliothek gebracht. Bald nach Erscheinen des Nachtrages setzte dann auch eine lebhaftere Nachfrage für viele darin enthaltene Werke ein.

Der totale Leihverkehr für 1964 erreichte 922 Werke, wovon Ausgabe 619 und Rückgabe 303 Werke. Das ist erfreulich und bestätigt einmal mehr in aller Deutlichkeit die anhaltende und rege Tätigkeit unserer Sektionen.

Die Mutationen lassen sich wie folgt zusammenfassen:

a) Vermehrungen:

Ganze Werke: vide Katalognachtrag 1964	44
davon bereits früher publiziert	13
somit neu in der Bibliothek	31 Werke

b) Verdoppelungen 8 Werke

c) Auf EOV-Norm ergänztes Notenmaterial 7 Werke

d) Partituren (Ansichtsexemplare) gemäß Nachtrag 1964 14 Stück
Ersatz von Partituren 6 Stück

Die weiteren, seit Erscheinen des Katalognachtrages 1964 verdoppelten bzw. neu angeschafften Werke werden an der Delegiertenversammlung 1965 bekanntgegeben und nachher in der «Sinfonia» (oder in einem Nachtrag 1965) publiziert werden.

Diesen kurzen schriftlichen Bericht werde ich an der Delegiertenversammlung in Lenzburg durch mündliche Ausführungen ergänzen.

Bern, den 15. Februar 1965

Der Zentralbibliothekar EOV: *Benno Zürcher*